

## Réunion de lancement de la "Mission Emploi Quartier" - 21 novembre 2005

### Intervention de Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

---

Monsieur le Député,  
Mesdames et Messieurs les représentants des conseils régionaux et généraux, ainsi que des communes,  
Monsieur le Préfet,  
Madame la Présidente du CNML,  
Monsieur le Directeur de l'ANPE,  
Mesdames et Messieurs les directeurs d'agences,  
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs de ML et PAIO,  
Mesdames et Messieurs les chefs d'entreprise,  
Mesdames et messieurs les représentants du SPEN et des administrations,  
Mesdames, Messieurs,

Depuis que j'ai en charge, au sein du Gouvernement, l'insertion professionnelle des jeunes, succédant à Laurent HENART dont je veux souligner ici une nouvelle fois l'excellent travail accompli en faveur de l'emploi des jeunes, j'ai fait de cette question une **priorité de mon action**.

Les événements qui se sont déroulés ces derniers jours dans les quartiers sont graves. Le gouvernement est entièrement mobilisé, notamment dans sa première responsabilité qui est d'assurer l'ordre public. La violence n'est pas tolérable dans un Etat de droit, elle l'est d'autant moins quand elle frappe des quartiers, et des populations, qui cumulent par ailleurs les difficultés dans de nombreux domaines.

Mais au-delà du nécessaire rétablissement de l'ordre, il est de notre responsabilité collective de tout faire pour que ces quartiers sensibles soient des territoires comme les autres de la République. Il faut que les habitants de ces quartiers puissent avoir les mêmes chances, les mêmes perspectives d'avenir que l'ensemble de nos concitoyens, notamment en matière d'accès à l'emploi.

Or ces quartiers sont particulièrement concernés par le chômage et notamment celui des jeunes. Sur l'ensemble du territoire, le chômage des jeunes, à 20 %, est le double de la moyenne nationale. Dans les zones urbaines sensibles, il atteint un taux encore deux fois supérieur : **38%**. La gravité de cette situation commande l'urgence. Elle nous impose d'accentuer encore les efforts dans ce domaine.

C'est pourquoi le Premier Ministre nous a demandé, avec Jean-Louis BORLOO, de **mobiliser l'ANPE et les missions locales, de vous mobiliser, afin de recevoir tous les jeunes de moins de 25 ans au chômage habitant dans l'une des 750 zones urbaines sensibles**.

L'objectif est clair. Une solution spécifique devra leur être proposée dans les trois mois suivant leur démarche.

Je mesure l'effort demandé aux deux réseaux, mais je connais aussi leur capacité à l'un comme à l'autre à se mobiliser au service d'une cause comme celle-ci.

**Pour les missions locales**, j'ai pu m'en rendre compte en constatant la montée en puissance spectaculaire du CIVIS, passant de quelques centaines en juin à plus de 80 000 aujourd'hui. L'objectif fixé de 100 000 en 2005 sera atteint. J'écrirai dans les prochaines semaines personnellement à chaque président de mission locale et PAIO à la fois pour les remercier de leur engagement, et évoquer avec eux les défis à venir.

A l'occasion de l'accueil des 57000 jeunes cet été, les **deux réseaux se sont prêtés main forte**, renforçant des partenariats locaux noués de longue date.

Nous savons bien que, dans le domaine de l'emploi, **le décloisonnement de l'action entre acteurs opérationnels est indispensable pour améliorer la qualité de notre service envers les demandeurs d'emploi.**

Sur ce sujet je souhaite que, dans le cadre du futur **contrat de progrès** ANPE/Etat, soit développé un axe traitant du renforcement du partenariat de l'ANPE avec les missions locales et PAIO, pour une meilleure efficacité en direction des jeunes.

Cette orientation participe de l'esprit du **rapprochement** en cours entre l'ANPE et l'UNEDIC : la problématique de l'emploi doit être examinée dans sa globalité avec l'ensemble des partenaires de l'ANPE.

Ce rapprochement se traduira notamment par la mise en place d'un **dossier unique du demandeur d'emploi** (DUDE), supprimant les doubles saisies ANPE/UNEDIC, dans le respect de la loi informatique et libertés. J'encourage les missions locales à s'inscrire dans cette démarche, à l'exemple de l'expérimentation ANPE/ASSEDIC/mission locale réalisée à Nancy, afin de **simplifier pour les jeunes les démarches d'insertion professionnelle.**

Je tenais à rappeler ce **cadre général**, dans lequel s'inscrit l'opération « pas de jeune sans solution au bout de 3 mois dans les zones urbaines sensibles ».

**Trois conditions** sont à remplir pour que cette opération réponde à nos objectifs et que, dans trois mois, de nombreux jeunes aujourd'hui découragés aient retrouvé l'espoir d'une insertion professionnelle.

#### **1. La mobilisation des acteurs locaux :**

Aujourd'hui, **136 000 jeunes des zones urbaines sensibles** ne sont ni en emploi ni en formation. C'est ce public que les **185 agences et les 100 missions locales** concernées doivent viser. Je sais que cela n'est pas facile, que c'est exigeant.

Je demande aux deux réseaux de **se coordonner** pour contacter un maximum de jeunes et éviter ainsi de recevoir simultanément le même jeune.

Ces jeunes devront être suivis très régulièrement. Et notre suivi devra être lisible.

Par exemple, les demandeurs d'emploi déjà suivis par une mission locale en vertu d'un accord de **co-traitance** avec l'agence doivent naturellement continuer à être accueillis par la mission locale.

En outre je demande aux deux réseaux de ne pas travailler à partir de leurs seuls fichiers, fichier des demandeurs d'emploi pour l'ANPE, fichier par exemple du CIVIS pour les missions locales.

En effet il convient **d'aller au devant des jeunes**, comme l'ANPE l'a prévu en **délocalisant ses accueils** dans les mairies, bureaux de postes ou locaux associatifs.

La répartition des jeunes à accueillir doit donc être opérée en **concertation locale**, entre l'agence et la mission locale, mais aussi en associant les acteurs locaux qui travaillent sur les jeunes dans les zones urbaines sensibles : **clubs de prévention et CCAS** en particulier, que les départements et les communes ont en charge et dont **je sais que les élus ici présents apporteront la collaboration.**

Cette concertation débouchera sur des **plans concertés d'action territoriale**, que je demande aux services publics locaux de l'emploi d'établir rapidement, afin que les préfets puissent nous rendre compte rapidement de l'organisation arrêtée, et qu'un maximum de jeunes se voient proposer des solutions concrètes avant les fêtes de fin d'année.

Pour relever ce défi de l'accueil des jeunes des zones urbaines sensibles, je compte sur la mobilisation de l'ensemble de **vos collaborateurs**, dont j'ai pu vérifier, lors de mes déplacements tant en agence que dans les missions locales, l'engagement et le dévouement. Je vous demande de leur transmettre de ma part mes **remerciements** pour leur travail au quotidien, parfois dans des conditions difficiles, ainsi que mes **encouragements** et ma conviction que nous allons réussir à relever, ensemble, ce nouveau défi.

## 2. Les entreprises

Je viens de parler longuement de l'implication de vos réseaux : il est évident que nous ne pourrions réussir collectivement qu'avec, de plus, **l'engagement des employeurs**.

L'objectif est de recueillir le maximum d'offres d'emploi, de contrats de formation en alternance, de stages, afin d'être en mesure de **rapidement faire suivre l'entretien d'une première réponse concrète pour le jeune**.

Ce me paraît être pour l'ANPE, une tâche prioritaire en liaison avec les branches, particulièrement celles qui ont pris des engagements nationaux.

Les entreprises ayant signé la charte pour le développement de **l'apprentissage** ou un accord avec les entreprises de **travail temporaire**, ainsi que les branches ayant pris des engagements pour développer les **contrats de professionnalisation**, doivent être en mesure de réserver un nombre significatif de contrats au bénéfice des jeunes des zones urbaines sensibles.

J'ai cosigné vendredi au Conseil économique et social l'engagement des intermédiaires publics et privés du placement dans le champ de la lutte contre les discriminations, pour l'égalité des chances et la diversité.

Le **MEDEF** a annoncé la mise en place d'un groupe de travail regroupant les présidents de branches et chargé répertorier les pratiques et méthodes des entreprises visant à favoriser **l'intégration et l'insertion des jeunes des quartiers sensibles**, et je sais pour les avoir entendus que la CGPME et l'UPA se mobilisent aussi.

Le Président de la République consultera demain les partenaires sociaux. C'est le signe de son engagement personnel pour faire progresser, avec les représentants des entreprises et des salariés, la reconnaissance de la **diversité** dans le monde du travail.

## 3. Enfin, les collectivités publiques et les associations seront également fortement sollicitées

Leur mobilisation vise à augmenter le recueil d'offres de contrats aidés, afin de placer les **20 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir** réservés pour les habitants des zones urbaines sensibles, avec une priorité aux jeunes pour les contrats d'accompagnement vers l'emploi.

Enfin, le PACTE (parcours d'accès à la fonction publique hospitalière, territoriale et d'Etat) est, comme vous le savez, un nouveau dispositif qui vise à ouvrir plus largement la fonction publique, à des jeunes peu qualifiés. Les **établissements hospitaliers**, où se situe le principal vivier de recrutement des **PACTE**, mais aussi les collectivités locales et les services de l'Etat, sont invités à dégager un **volume d'offres au bénéfice des jeunes des zones urbaines sensibles**.

J'ai conscience que les opérateurs de terrain que vous êtes doivent être **soutenus** dans l'effort qu'ils vont produire ces trois prochains mois.

Pour compléter l'appui apporté par la direction générale aux agences, et celui apporté par la DGEFP et le CNML aux missions locales et PAIO, j'ai demandé l'élaboration d'un outil qui soit mis à la disposition des deux réseaux : une « **boîte à outils** » **opérationnelle**, sorte de vade-mecum expliquant et rappelant, pour chaque dispositif, les moyens consacrés aux quartiers que vous pouvez mobiliser.

En effet le panel des **solutions à proposer** aux jeunes (emploi, stage ou formation), s'il est connu des professionnels que vous êtes, doit faire l'objet d'une mise en commun et d'un échange d'expériences.

Aux contrats ou stages émanant des entreprises, collectivités publique et associations, il faut ajouter :

- Le **retour du jeune dans le système éducatif**, dont l'éventualité ne doit pas être écartée.
- Les formations mises en place dans le cadre des **programmes régionaux de formation professionnelle**. J'en parlerai prochainement avec le président de l'ARF, que je dois rencontrer. Les régions seront sollicitées pour ouvrir un maximum de **sessions au bénéfice des jeunes des quartiers**.
- Une remise à niveau des savoirs de base dans le cadre des **ateliers pédagogiques personnalisés**, qui accueillent 50 000 jeunes par an, et auxquels il sera demandé un effort en direction des jeunes des quartiers.
- Le **volontariat pour l'insertion** développé par le ministère de la défense. Deux centres ont ouvert récemment, à Montry et Monthléry. L'accueil de 6500 jeunes, dont une partie issue des zones urbaines sensibles, est prévu en 2006.
- Enfin, le **service civil** représentera une possibilité nouvelle pour tous les jeunes qui souhaitent s'engager au service de la collectivité.

**D'autres solutions, élaborées localement, compléteront cet outil, qui vous sera adressé prochainement.**

Afin d'assurer un pilotage centralisé de l'opération, **mon cabinet animera un comité comprenant la DGEFP, l'ANPE et le CNML.**

Nous ne pouvons pas susciter de faux espoirs et nous devons évaluer les résultats ensemble.

Les agences et les missions locales, acteurs de la **bataille pour l'emploi engagée par le Premier ministre**, ont un rôle essentiel à jouer pour parvenir à une amélioration durable de la situation des jeunes de nos quartiers en difficulté.

Je n'ai pour ma part **aucune inquiétude sur la capacité et la volonté des deux réseaux** à relever le défi de l'emploi des jeunes des quartiers en difficulté. Je connais votre volontarisme, votre dévouement, votre sens de l'intérêt général. Je sais que, en cette période difficile, vous êtes plus que jamais engagés.

Ce qui est en jeu à travers l'insertion de ces jeunes des zones urbaines sensibles, c'est l'égalité des chances ; c'est la cohésion sociale ; c'est la mise en œuvre effective et pas seulement théorique des valeurs fondamentales de notre République que sont l'égalité, la fraternité, la réussite pour tous. C'est ce combat-là que nous avons à mener ensemble. Il est essentiel. Je sais que je peux compter sur votre mobilisation.

Je vous remercie.